

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

 E C R E T N° 302 /PR/DN.

SOMMAIRE :

Promotion Officiers.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

20-9  
VISE :  
LE CONTROLEUR  
FINANCIER,

  
C. MIDAHUEN.

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°234/PR/SGG du 16 août 1968 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi 60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Arrêté n°492/DSFA du 11<sup>c</sup> Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- VU l'Ordonnance n°31/PR du 20 avril 1968, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU le Décret n°288/PR/DGN du 14 décembre 1964, portant statuts particuliers des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale ;
- VU le Décret n°166/PR/DN du 26 Mai 1967 portant réorganisation des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU le Décret n°378/PR/MFAE du 30 septembre 1966, portant blocage rémunération correspondant aux avancements ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale,

 E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont promus automatiquement au grade de Lieutenant les Officiers ci-après :

GENDARMERIE :

Sous-Lieutenant BEHETON Amoussou Nestor

.../...

ARMEE DE TERRE :

Sous-Lieutenant TOSSOU Marcellin  
-"- KITOYI Arcade  
-"- AIKPE Michel  
-"- HODONOU Sylvestre  
\* -"- BONI AWE Aristide  
\* -"- BADIOGOME Hilaire

ARMEE DE L'AIR :

Sous-Lieutenant TOGNISSO Anasthase  
-"- HODOKINOU Joseph

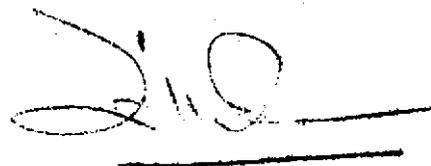
Article 2.- Le Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes et le Directeur de la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 1er Octobre 1968.

Article 3.- Le Présent décret sera enregistré et publié partout où besoin sera.

COTONOU, le 5 Octobre 1968.

VU :

Pr Le MINISTRE de L'Economie  
et des Finances absent,  
Le Ministre des Travaux  
Publics, Transports Postes  
et Télécommunications  
Chargé de l'Intérim



Emile Derlin ZINSOU.-

E. PARATSO

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - Ministères 10 -  
CS 6 - EM-FAD 4 - SGPR 4 - DGN 4 -  
CTD 2 - Cab.Mil 2 - DSPAD 4 - DAI 2 -  
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - Dtion Stat. 2 -  
DI 2 - Trésor 4 - DCCT 1 - DGAJL 2 -  
DB-CF-DC-Solde 4 - Intéressés 18 -  
Secrétaires Généraux des Ministères 10 -  
JORD 1 -